



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

LE PREFET DE LA REGION
CENTRE – VAL DE LOIRE

à

Service Environnement Industriel et Risques
Département Impact Santé Stratégie de l'Inspection

Monsieur le Secrétaire Général
de la Préfecture du Loiret

Lien : L:\E Classement établissements\45\Corquilleroy\13332 -
SAPRR\03- AAE\4 - Envoi projet avis\04-
Transmission\avis\AE_préfet_dpt_SAPRR.doc
Nos réf. :VAT 2017-0112

181, rue de Bourgogne
45042 ORLEANS CEDEX

S3IC : 100.13332

Affaire suivie par : Diane SCHMIDT
Aeicpe.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 02 36 17 44 27 – Fax : 02 36 17 44 02

Orléans, le 08 MARS 2017

OBJET : Avis de l'autorité environnementale - Installations classées pour la protection de l'environnement - Demande d'autorisation d'exploiter – Société SAPRR – Commune de CORQUILLEROY

PJ : Avis AE

Par courrier reçu le 21 février 2017, vous m'avez saisi en ma qualité d'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement – autorité environnementale – prévue à l'article L. 122-1 du code de l'environnement, sur le dossier concernant une centrale temporaire d'enrobage de matériaux routiers sur le territoire de la commune de CORQUILLEROY, dont j'ai accusé réception le 21 février 2017.

J'ai signé l'avis de l'autorité environnementale prévu à l'article susmentionné.

Conformément à l'article R. 122-7, il vous appartient :

- d'en informer le pétitionnaire et de lui transmettre une copie de cet avis ;
- de joindre l'avis aux dossiers mis à la consultation du public ;
- de mettre en ligne cet avis sur le site internet de la préfecture.

En application de l'article R. 512-21, l'Agence Régionale de Santé a été consultée par courrier du 21 février 2017 dans le cadre de l'élaboration de cet avis de l'autorité environnementale, aucun avis n'a été formulé dans le délai réglementairement prévu.

Le préfet de région,

Nacer MEDDAH

Copie : DREAL Centre-Val de Loire – SEIR
UD45 - DREAL